



Berne, le 17 janvier 2018

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Mise en œuvre des recommandations du Forum mondial relatives à la transparence des personnes morales et à l'échange de renseignements émises dans le rapport de phase 2 de la Suisse
Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le 17 janvier 2018, le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener, auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des autres milieux intéressés, une procédure de consultation sur la mise en œuvre des recommandations que le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) a émises dans le rapport de phase 2 de la Suisse.

Le Forum mondial a publié le rapport de phase 2 de la Suisse le 26 juillet 2016. Dans cette deuxième phase de l'examen par les pairs, la Suisse a obtenu la note globale «conforme pour l'essentiel». Deux des critères d'évaluation examinés ont reçu la note «partiellement conforme», accompagnée de diverses recommandations. Celles-ci concernent la transparence des personnes morales ainsi que certaines modalités de l'échange de renseignements, notamment le régime des données volées. Deux autres critères d'évaluation ont reçu la note «conforme pour l'essentiel» et ont également été accompagnés de recommandations à prendre en compte. Le présent projet vise à instaurer les mesures nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial.

Le Conseil fédéral a déjà adopté le 10 juin 2016 un message sur la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale concernant les données volées. Le 24 octobre 2016, la commission du conseil prioritaire, à savoir la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national, a décidé que le projet de révision devait être intégré à un message du Conseil fédéral concernant la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial émises dans le rapport de phase 2. Le présent projet soumis à la consultation comprend les mesures visant à la mise en œuvre de toutes les autres recommandations. Les deux domaines seront regroupés dans le message qui sera élaboré sur la base des résultats de la consultation.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

La procédure de consultation dure jusqu'au **24 avril 2018**.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (une version Word en plus d'une version PDF serait la bienvenue) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

vernehmlassungen@sif.admin.ch

Pour toute question ou information complémentaire, Madame Brigitte Hofstetter, du Secrétariat d'État aux questions financières internationales, se tient à votre disposition au numéro de téléphone 058 464 09 51.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer